JOSEPH MARCOMBE A SES CONCITOYENS.

La premiere des Loix est de respecter les Loix. La rigueur des châtimens n'est qu'une vaine ressource imaginée par de petits esprits, pour substituer la terreur à ce respect qu'ils ne peuvent obtenir.

J. J. ROUSSEAU, *Économie politique.*

POURQUOI faut-il que je sois forcé à rompre le silence et à vous entretenir de moi ? Pourquoi la calomnie me contraint-elle à repousser ses traits envenimés ?

CITOYENS, ce n'est que le prix que j'attache à votre estime qui peut me déterminer à répondre aux diatribes atroces et dégoûtantes dirigées contre moi, par un scélérat qui trop long-tems souilla cette Commune par les plus grands forfaits.

Toutefois ne pensez pas que je croie jamais être inculpé par les discours empoisonés de *Senard* ;.... ils sont pour moi, comme pour tous mes Concitoyens, des titres de gloire et de civisme, et je m'estimerai toujours heureux d'avoir été persécuté par un homme tout dégoûtant de crimes et qui n'est connu que par sa turpitude et son infamie, comme je m'honore d'avoir été incarceré, tourmenté et vexé de toutes les manières par des gens que je ne crains pas de désigner comme les ennemis de mon Pays.

Non, ce n'est pas à *Senard* à qui je m'abaisse de répondre ; ce n'est pas pour les amis et les satellites du plus

infâme des hommes, que je vais écrire ma justification..... J'aurois trop à rougir de paroître vertueux à leurs yeux; ils ne connoissent que la gloire du crime et la pratique des forfaits..... Je m'indignerois de leur estime, comme je me glorifie de leur mépris et de leurs diatribes. C'est aux Citoyens qui aiment et pratiquent la vertu à qui je vais parler ; aux gens justes, humains, généreux, bienfaisans, qui chérissent la patrie et la liberté, et qui ne veulent que le bonheur de leurs Concitoyens.

Je resaisis donc cette plume que m'arrachèrent l'intrigue et la basse jalousie. Je m'arme de nouveau de cette massue qui si long-tems terrassa le crime, l'anarchie, les hommes de sang, et fit trembler les scélérats jusques dans les antres qui leur servent d'asyle.

Un écrit aussi mal dicté que dégoûtant, intitulé : *les Brigands de la Vendée, en évidence*, publié sous le nom du plus immoral et du plus ignoble des hommes, vient d'infecter cette Commune. De prétendus *Patriotes réunis*, (c'est-à-dire, des amis de Senard, ainsi, jugez quels Patriotes) *soutenant l'infortuné Senard dans ses besoins*, *ont*, *pour parvenir à sa justification*, *réuni leurs secours*, *pour faire imprimer ce Mémoire.*

Cette longue diatribe, aussi diabolique que calomnieuse, est dirigée contre la presque totalité des Citoyens de Tours; mais principalement contre les vieux amis de la liberté, contre les Citoyens que l'heureuse révolution du 10 Thermidor, a arrachés au fer de cet assassin public ; contre ceux que cet agent du crime avoit fait transférer à Paris, pour augmenter le nombre des victimes infortunées que

Robespierre et ses complices immoloient à leur fureur. Comme l'une des victimes désignées et marquées du sceau de la réprobation par *Senard et Compagnie*, je suis un des premiers inscrit et diffamé dans ce ramassis obscur de phrases décousues, et ce dégoûtant galimathias qu'on pourroit intituler, à juste titre, *les nombreux forfaits de l'ignoble Senard mis en évidence par lui-même.*

Je vais donc, pour remplir la tâche que je me suis imposée, répondre, article par article, à tout ce qui me concerne.

RÉPONSES.

MÉMOIRE DE SENARD; *ÉDITION in-8.° page 11.* CORRESPONDANCE *DES RÉBELLES, A TOURS:*

Marcombe, Administrateur du Département, avoit un frere Officier chez les Rébelles. Je l'arrêtai. Je trouvai chez lui soixante pièces suspectes qui sont désignées au Procès-verbal que j'ai rédigé et adressé au Département, d'après un renvoi de la Municipalité, constaté sur les registres.

Lorsque je fus arrêté le 17 Mars 1793, (*v. st.*) ce ne fut ni par l'autorité, ni par le ministère de *Senard*, qui n'avoit aucun caractère ni aucun ordre pour cela. Ce fut par une Délibération de onze ou douze de mes Collègues. La Municipalité fut chargée de faire apposer les scellés sur mes papiers, et elle envoya, à cet effet, le citoyen Baignoux, Officier Municipal, et *Senard*, alors Procureur de la Commune. Ce fut Baignoux qui dressa le Procès-verbal des papiers saisis chez moi, non au nombre de soixante, mais de plus de deux cens. Ces pièces qualifiées de *suspectes*, et mises toutes sous les yeux des citoyens Tallien et Goupilleau, Représentans du Peuple, et des Membres du Comité de Surveillance du Département, étoient des discours et des rapports faits en 1790, 1791, 1792 et 1793, tant à la Société populaire, qu'à l'Administration du Département. Le Comité de Surveillance étoit composé de *Veau*, *Bourguin*, *Leroux*, *Guizol*, *Gillet-Bodin* et *Lannuyer*, et je les atteste de la vérité des faits que j'avance. Ces pièces furent lues, à haute voie, pour

la plupart, par le Représentant Goupilleau, et toutes furent jugées propres à constater le civisme dont j'ai toujours fait preuve. C'est ce qui détermina l'Arrêté des Représentans du Peuple, du 19 Mars 1793, (*v. st.*) qui ordonne que je serai mis en liberté, et me lave de toutes les inculpations dirigées contre moi.

Quant à ce qui concerne mon frere, je dirai, quoiqu'il en coûte beaucoup à mon cœur pour entrer dans ces détails, qu'il est faux qu'il ait jamais été Officier, ni Chef, chez les Rébelles. J'ignore si réellement il a été parmi eux. La vérité se découvrira un jour, je l'espere. Pour le moment je me bornerai à répondre que la morale des Peuples libres est que *les fautes sont personnelles, et que la Loi est satisfaite, quand le coupable est atteint par elle*... Du reste, je défie qui que ce soit au monde, de prouver que j'aie eu de correspondance ni de relation, soit avec mon frere, soit avec les Rébelles, les Emigrés et autres ennemis de mon Pays.

PAGE 32.

Pendant la commission de Chalmel, se sont trouvées perdues les pièces *de conspiration*, saisies chez Marcombe.

Les pièces dont il est question ici, sont les mêmes que celles dont je viens de parler dans l'article précédent. Jamais Chalmel ne les a eues à sa disposition : il ne les a même pas vues. Elles me furent remises par le Représentant du Peuple Goupilleau, aussi-tôt après mon jugement. Depuis, mon épouse les a portées à Paris, et remises aux citoyens Tallien et Goupilleau, et elles ont été déposées par ce dernier au Comité de sûreté générale où elles sont restées. Il est donc affreux d'avancer que Chalmel a soustrait des pièces dont il n'a pas eu connoissance, et qui subsistent toutes. Voyez, Citoyens, comme le crime est mal-adroit et découvre lui-même toute sa turpitude. Au surplus,

je pense que tout bon Citoyen doit s'honorer des propos calomnieux de *Senard.*

PAGE 47.
Comme *Leroux*, *Chalmel*, *Texier* et *Marcombe*, y ont prostitué leurs fonctions, (il est ici question des fonctions d'Administrateur.)

La conduite des Administrateurs est toujours exposée au grand jour. Les séances qu'ils tiennent sont publiques : là, leurs Concitoyens sont à même de les juger. En rendant ici justice à Texier, Leroux et Chalmel, que j'ai été à portée de juger, et que j'ai toujours vus se conduire comme de vrais Républicains et de bons Citoyens, je dirai, par rapport à moi, que j'ai rempli les fonctions d'Administrateur du Département, auxquelles j'ai été apellé deux fois consécutives, d'après le vœu de mes Concitoyens, avec tout le zèle et l'équité dont je suis capable. J'ai fait le bien quand je l'ai pu. Je n'ai point fait couler les larmes de l'innocence, et n'ai causé le malheur de qui que ce soit. Ma conscience, pendant le cours de mon administration, ne m'a fait aucun reproche. J'ai toujours émis mon opinion avec courage et franchise. J'ai pu me tromper, mais ma bouche étoit l'interprète des sentimens de mon cœur..... Que ceux qui croiroient et soutiendroient avec l'exécrable *Sénard*, que j'ai prostitué mes fonctions, osent m'accuser et prouver que j'aie jamais devié de la route de la justice et de la probité....... Scélérats, *qui soutenez l'infortuné Senard dans ses besoins*, et qui avez la bassesse d'inculper des Administrateurs vertueux, sachez que vos calomnies ne nous atteindront pas. Notre conscience est pure ; la vôtre est déchirée par les remords du crime. Nous foulons aux pieds vos sales diatribes, et nous vous imprimons le sceau d'un opprobre indélébile.

PAGE 54.
Marcombe, ci-dessus désigné comme *Conspirateur*, avoit refusé de servir dans

J'atteste ici le témoignage des Citoyens de la premiere Compagnie du premier Bataillon. Ils diront que je n'ai

la Garde - Nationale et d'en porter l'habit. Je le rencontrai à Amboise, et je lui dis qu'il singeoit le patriotisme.

jamais manqué à mon service, tant que ma santé m'a permis de le faire personnellement. A la vérité, je me suis fortement opposé à ce que *Senard* fut nommé Officier de cette Compagnie ; et lorsqu'il fut élu, je dis hautement dans l'assemblée, *comment avez-vous pu choisir un gueux semblable?* Tout le tems que j'ai été Administrateur, il affectoit de me faire commander, quoiqu'il sçut bien qu'étant en permanence au Département, je ne pouvois être à la fois à l'Administration et au Corps-de-garde. L'on sera peut-être curieux d'apprendre que, pendant les six semaines que j'ai été Député extraordinaire du Département, à Paris, auprès de la Convention, l'on m'a commandé deux fois de garde, par les ordres de *Senard*, et que j'ai entre les mains deux billets, du 17 Mai 1793, qui m'enjoignent de payer 1 liv. 10 s. pour remplacement de ma garde, tandis qu'à cette époque j'étois Administrateur, et de plus en arrestation..... Je laisse à mes Concitoyens à peser, dans leur conscience, toute la noirceur de cette calomnie.

(Senard avoit publié précédemment par un autre Mémoire dont il avoit empoisonné le Public, que je lui avois dit *que les honnêtes gens ne portoient pas l'habit national.*)

Quant à ce qui concerne l'habit national, c'est aussi une invention diabolique de mon calomniateur. Jamais je n'ai eu volontairement d'entretien avec lui. J'aurois rougi de lui parler.... Et si j'eusse eu une confidence aussi bête et aussi déplacée à faire à quelqu'un, ce n'est certainement pas à un personnage aussi vil que je me serois adressé.

PAGE 65.

Une lettre infâme combinée par le *Conspirateur* Marcombe, copiée par la fille Guérin, sa cousine-germaine.

J'avoue que je me trouve dans l'impossibilité de répondre à cet article, ignorant absolument si le citoyen Guérin, son épouse et sa fille, ont jamais eu le malheur d'avoir quelque chose à démêler avec Senard. Le citoyen Guérin a exercé la profession de Boulanger, et c'est, sans doute,

comme tel, qu'il aura eu des démêlés avec le monstre qui dardoit son poison à tous ceux qui ne lui plaisoient pas. Il n'est pas étonnant que la famille Guérin, bien connue par son honnêteté, sa probité et sa bonne conduite, ait été persécutée par un scélérat qui n'avoit de jouissance, qu'autant qu'il faisoit de mal, et qui comptoit ses triomphes par le nombre de ses victimes. Au surplus, j'assure ici que jamais je ne me suis entremis dans les affaires du citoyen Guérin et celles de sa famille.

PAGES 66 ET 67.

Ils ont dans leur mauvaise inclination, (*la famille Guérin*) prononcé les noirceurs de ces mots qui décèlent l'imposture de leurs accusations dirigées par *Marcombe*, *Conspirateur*, exécutées par Busquet et Guérin, etc. etc.

Il n'est pas possible de pousser l'audace du crime plus loin que cela. Il faut avoir un esprit diabolique pour forger des impostures aussi bêtes et aussi méchantes....... Sans doute que les citoyens Busquet et Guérin seront étrangement surpris, en me voyant accolé avec eux, comme dirigeant leur conduite, et les dénonciations qu'ils peuvent avoir fait contre un scélérat qui ne vit que de crimes, et dont le soleil est las d'éclairer les forfaits. Je me borne à affirmer, comme je l'ai déjà fait, que jamais je ne me suis immiscé dans les affaires des citoyens Guérin et Busquet, à qui je n'ai même pas parlé depuis quatre ans.

CITOYENS, voilà ma justification : ma conduite vous est connue. Jamais je n'ai cessé de marcher dans le chemin de la probité et de la justice. L'amour de mon Pays, le bonheur de mes Concitoyens, et la franchise, ont toujours animé les discours que je vous ai tenus. J'ai fait, jusqu'ici, tout ce qui a dépandu de moi pour vous préserver des traits de tous les ennemis de votre liberté ; mais long-tems ma voix a été étouffée. Je me félicite que la destruction de la tyrannie me permette encore de vous témoigner mon attachement en vous parlant le langage de la vérité.

Tous les tyrans ne sont pas morts avec Robespierre.... Ce monstre a beaucoup de Partisans.... Il existe encore des buveurs de sang, des *gens à terreur*, et *des Patriotes réunis soutenant l'infortuné Senard*.... Il existe des gens qui publient que *ce Coquin va revenir triomphant ;* ils prennent ainsi leurs vœux pour des réalités.... Ce sont ces hommes là qu'il faut surveiller et comprimer, en attendant que le flambeau de la vérité, éclairant leur complicité avec les derniers tyrans et leurs agens, ils subissent la peine dûe à leurs crimes.... Déjà la Justice nationale les attend, et le glaive de la Loi qui va bientôt frapper le monstre dont on vous menace, est aussi suspendu sur leurs têtes coupables.... Ne les craignez donc pas.... Encore un peu de temps, et la terre ne sera plus souillée par leur existence.

CITOYENS, que la Justice seule et les Loix reprennent leur empire parmi nous. Ne reconnoissons que la Convention, et rallions-nous à elle. Que la crainte et l'épouvante disparoissent à jamais.... Non, plus de terreurs, plus de proscriptions.... Mourrons plutôt que d'en souffrir.... Ne permettez pas que vos murs récèlent aucun tyran, et que chaque Citoyen, en accomplissant la Loi, soit certain de conserver son existence, sa tranquillité, sa liberté et ses propriétés.

JOSEPH MARCOMBE.

TOURS, ce 20 Brumaire, 3.e année républicaine.